



for a living planet®

RIVERWATCH

Factsheet demandes des médias

Les gardes-rivières sont les ambassadeurs du WWF pour des cours d'eau vivants



«Faire une bonne action et en parler». Voici une formule qui s'applique très bien au projet Riverwatch. Les gardes-rivières portent donc une responsabilité particulière en tant qu'ambassadeurs pour des rivières et ruisseaux vivants. Or, les relations avec les médias doivent suivre certaines règles de base, dont voici les principales.

Certaines activités de Riverwatch rencontrent un large intérêt de la part du grand public. Les premiers coups de pioche d'une revitalisation, les actions de nettoyage des cours d'eau, les informations destinées aux néophytes ou les célébrations de fin de projet de revitalisation sont autant de sujets dont les médias sont friands. En principe, avant d'y donner suite, toutes les demandes d'informations de ce genre doivent être discutées avec le WWF Suisse et sont coordonnées par le responsable du projet Riverwatch, dont la décision peut, si nécessaire, être le résultat d'une concertation interne. Afin que le travail des médias puisse se faire sans encombre, certaines règles sont à respecter. Elles s'appliquent à toutes les demandes de médias, qu'ils soient spécialisés ou de masse, destinés à un large public:

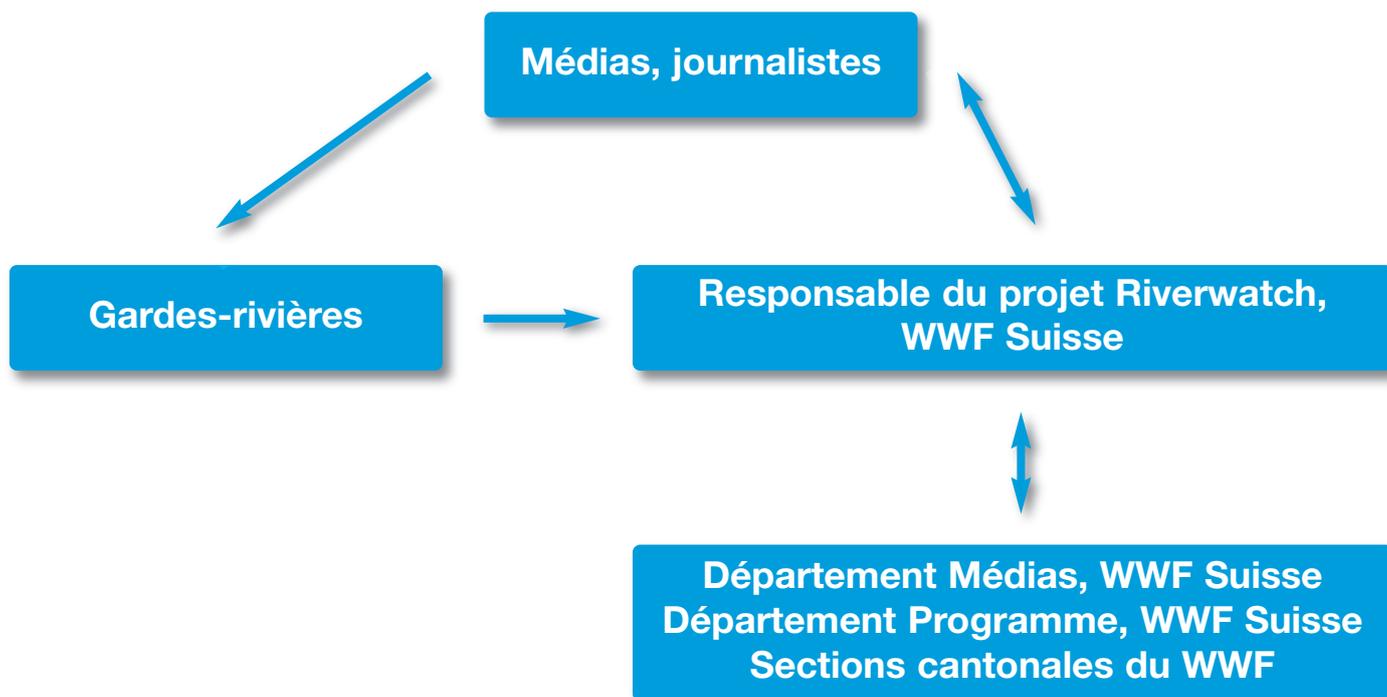
- Toutes les demandes des médias doivent être immédiatement adressées à la direction du projet Riverwatch. Veuillez indiquer à cet effet le nom du ou de la journaliste, son numéro de téléphone ou son adresse e-mail, ainsi que le nom du média concerné et le motif de la demande.
- S'il s'agit d'une question purement technique, vous pouvez, à titre exceptionnel, y répondre directement et tenir la direction du projet Riverwatch informée. Si les journalistes vous posent d'autres questions concernant des domaines où vous n'êtes pas expert, veuillez vous adresser à la direc-

tion du projet Riverwatch.

- Si une demande concerne un sujet controversé ou délicat au niveau politique, veuillez tout d'abord convenir de la suite à y donner avec la direction du projet Riverwatch. Cette règle est également valable pour toute question relative à la stratégie générale du projet Riverwatch ou du WWF. Dans de tels cas, promettez au journaliste que vous le rappellerez et prenez contact avec la direction du projet Riverwatch. En cas de doute, procédez toujours de la sorte.
- La même règle est valable pour la TV ainsi que pour les contributions ou articles importants mettant l'accent sur votre projet de revitalisation. Dans de tels cas, veuillez toujours contacter la direction du projet Riverwatch en tout premier lieu, ceci avant même de fixer un rendez-vous pour une rencontre.
- Lors d'interviews à la radio, exigez de recevoir les questions à l'avance et de pouvoir bénéficier d'un bref moment de préparation. Vous serez plus décontracté et pourrez répondre aux questions avec plus de précision.
- Pour ce qui est de la presse écrite, exigez de pouvoir relire l'article, ou du moins les passages où l'on vous cite. Il n'existe aucune loi stipulant que vous puissiez exiger de relire tout le texte, mais les journalistes doivent vous soumettre tous les extraits dans lesquels vous êtes cité expressément. La même remarque est valable pour les interviews.
- Soumettez le texte ou les citations à la direction du projet Riverwatch dès que vous les recevez et convenez ensemble des éventuelles modifications à y apporter. Ne renvoyez vos corrections à la rédaction qu'après cette discussion. Les améliorations stylistiques ou linguistiques sont l'affaire des journalistes, abstenez-vous d'en apporter.

RIVERWATCH

Flux d'informations lors de demandes des médias



Les graves menaces pesant sur les cours d'eau helvétiques ont amené le WWF à lancer un projet d'observation baptisé RIVERWATCH. Depuis 2005 plus de 400 Riverwatcher s'engagent pour un tronçon de cours d'eau et informent le WWF de toute évolution positive ou négative. Ils s'informent auprès des autorités compétentes des raisons de telle ou telle intervention et s'engagent aux côtés de divers

partenaires pour la revalorisation du paysage fluvial. Ils bénéficient pour cela de l'appui du WWF. Au travers de son projet RIVERWATCH, le WWF souhaite imposer une attitude plus respectueuse envers les cours d'eau du pays, de façon à leur rendre leur aspect naturel et leur vitalité.



Le WWF a pour objectif de stopper la dégradation de la nature et de construire un avenir dans lequel les êtres humains pourront vivre en harmonie avec la nature.

Partout dans le monde, le WWF s'engage pour :

- la conservation de la diversité biologique,
- l'exploitation durable des ressources naturelles,
- la diminution de la pollution et des habitudes de consommation néfastes pour l'environnement.

for a living planet®

WWF Suisse
Riverwatch

Hohlstrasse 110
Postfach
8010 Zürich

Tel. 044 297 21 21
Fax 044 297 21 00
riverwatch@wwf.ch
wwf.ch/riverwatch

Factsheet demandes des médias